

Séance du 24 février 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°24022026D011

Objet : Convention de servitude entre la commune de Porte-de-Savoie et ENEDIS portant sur la parcelle communale cadastrée A n°2191

Date de la convocation et de l'affichage : 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 24 février 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Séverine DEBERNARDI

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Aly DIARRA

Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS envisage de réaliser des travaux sur la parcelle communale cadastrée section A n°2191, attenante à rue du Pinot, dans la zone d'activités économiques de Plan Cumin.



Les travaux envisagés sont les suivants :

- Implantation d'un réseau souterrain pour une longueur totale des lignes électriques implantées : 6 mètres linéaires ;
- Largeur totale de la tranchée : 1 mètre linéaire.

L'emprise des travaux impacte la parcelle cadastrée section A n°2191, propriété de la commune et il convient de ce fait d'établir une convention de servitude entre les parties pour la pose d'un réseau souterrain. Cette convention énonce les droits de servitude consentis à ENEDIS et précise les droits et obligations de la commune, en sa qualité de propriétaire.

A titre d'indemnités, une compensation unique et forfaitaire de 15 € sera versée par ENEDIS à la collectivité pour la pose des réseaux.

Vu les articles L.2121-29 et L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu les articles L.2122-1 et L.2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP);
Vu le projet de convention de servitude proposé par la société ENEDIS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

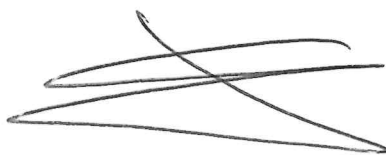
- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude proposée par la société ENEDIS pour le passage d'ouvrages de distribution électrique sur la parcelle communale cadastrée section A n°2191,
- **ACCEPTE** le montant de la compensation forfaitaire et définitives de 15 € versée à titre d'indemnités,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et en particulier la convention de servitude.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 24 février 2026

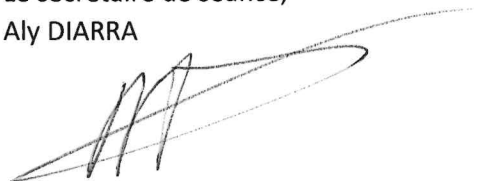
Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Aly DIARRA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 04/03/2026



ID : 073-200083681-20260224-24022026D11-DE
